

## Compte-rendu du Comité syndical du 21 février 2011

Les membres du comité syndical se sont réunis le jeudi 21 février à 18h30 en visioconférence sur les sites d'Annonay (château de Déomas), Alissas (bibliothèque), Le Cheylard (ancienne Chapelle) et Bourg-Saint-Andéol (communauté de communes) régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le 3 février, séance à laquelle le quorum n'était pas atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 21 février sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

**Présents ayant voix délibérative :** Mesdames et Messieurs BALTHAZARD Catherine (St Barthélémy Grozon), BOISSIE Mickaël (Saint-Jean de Muzols), BOYER Aïda (CDC Bassin d'Annonay), THOMAS Alain (CDC Bassin d'Annonay), COULAUD Denis (CDC du Bassin d'Annonay), CHANTRE Christophe (Toulaud), CLEREL Laurent (St Fortunat sur Eyrieux), COTTA Marcel (CDC Pays du Cheylard), PICHERAL Didier (CDC Eyrieux aux Serres), RIBES Régis (CDC Eyrieux aux Serres), DURAND Pascal (Chomérac), LECOMTE Marc (Coux), COURTILLAT Pierre (CDC Rhône aux Gorges de l'Ardèche), CURTIUS Patricia (Le Teil), DURAND Gérard (Saint-Cierge la Serre), EVE Karine (Beaumont-Monteux), EYNARD DURAND Henri (Empurany), LEYGLENE Jérôme (Lamastre), LOULIER Sabine (CDC Les Châtaigniers), MAZARD Anne-Laure (Alissas), PATTARD Jean-Pierre (CDC Barrès-Coiron), SAVATIER Paul (CDC Barrès-Coiron), ROSSETTI Bernard (CDC Barrès-Coiron), DEMAUVE Roger (CDC Barrès-Coiron), PETIT Karine (Peaugres), QUINKAL Maurice (Vion), VISSY Michel (Colombier le Jeune), SAINTSORNY Chantal (Saint-Jean de Muzols), BERTHIER Daniel (CDC Pays du Cheylard), BEIKES Johan (CDC Pays du Cheylard), DESESTRET Guy (Boucieu-le-Roi), BERTRAND Michel (Colombier-le-Vieux), BOIT Emmanuel (CDC du Haut-Vivarais), DARD Thierry (Saint-Barthélémy-le-Plain), DUCOING Solange (Saint-Désirat), JOSEPH Nathalie (Cheminas), ROCHE Alain (Saint Romain d'Ay), ROYER Brigitte (CDC Les 2 Rives), AUDIGIER Christian (CDC Berg et Coiron), GRELLET Joël (CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche), PIALOT Edith (Valvignères), PREVOT Michèle (CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche), ROCHE Jean-François (CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche).

**Présents n'ayant pas voix délibérative :** LEYNAUD Jean (Alissas), CHABAL Jean-Paul (Alissas), DEFOUR Marie-Claude (CDC du Bassin d'Annonay), GOUIN Anne-Marie (CDC du Bassin d'Annonay).

Mme Patricia CURTIUS a été désignée secrétaire de séance.

### **1- Approbation du PV du Comité Syndical du 30 septembre 2010**

Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal.

### **2- Information sur les décisions du Bureau du 16 septembre 2010**

Aucun commentaire particulier.

### **3- Information sur les décisions du Bureau du 4 novembre 2010**

Le point 7 du Bureau du 4 novembre, qui concerne la mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) départemental, requiert une attention particulière.

Le Président QUINKAL explique que des discussions sont actuellement en cours entre le Conseil Général de l'Ardèche, le SDIS 07 et le SIVU des Inforoutes pour mutualiser leurs compétences et proposer un système d'information géographique, sécurisé et hiérarchisé, aux collectivités ardéchoises.

En réponse à une question de M. PICHERAL, il est indiqué que le SDE 07 est lui-même producteur de ce type de données. Le Directeur du SIVU des Inforoutes, D. SUSZWALAK, souhaite qu'à terme le SDE 07 puisse être associé au projet d'une façon ou d'une autre.

Il tient ensuite à souligner que le SIG départemental qui se profile devrait avoir pour avantage d'être mutualisé à un coût plus intéressant pour les collectivités (quelque soit le modèle économique retenu), qu'un SIG développé par une structure seule. Il conseille donc d'attendre l'offre que le SIVU proposera, et dans l'intervalle il recommande aux collectivités de répondre au questionnaire qui leur a été envoyé par le Conseil général.

#### **4- Orientations budgétaires pour 2011**

Les points saillants du budget prévisionnel 2011, détaillés dans les tableaux ci-annexés, sont les suivants :

##### **Section de fonctionnement :**

- les dépenses de personnel (chap. 012) évoluent du fait des avancements de grade et d'échelon, et du maintien d'une forte activité technique
- les dotations aux amortissements (chap. 042) baissent suite à la décision d'amortir les équipements des centres multimédias sur le budget de la régie (voir DM1 2010) ; corollaire : en recettes, l'amortissement des subventions baisse aussi
- l'excédent de fonctionnement (chap. 002) a été annulé par les décisions successives de baisse de la subvention du Conseil Général, qui devrait se poursuivre cette année. Depuis 2010, le budget est structurellement déficitaire en fonctionnement et il devient nécessaire de « piocher » dans la provision constituée l'an dernier afin de l'équilibrer ; ce sera encore le cas, et de façon plus importante, en 2011 (chapitre 78)
- au regard de ces conditions économiques plus défavorables, le SIVU a pratiqué une maîtrise drastique de ses coûts de fonctionnement (chapitre 011 en tendance baissière).

##### **Section d'investissement :**

Cette section continue à avoir de bonnes marges de manœuvre permettant de financer sans recours à l'emprunt les programmes d'investissement.

##### **Budget de la régie industrielle et commerciale :**

La régie retrouve un équilibre financier grâce à la bonne adéquation de nos services à la demande des adhérents : toujours une forte augmentation d'activité sur la plupart des services. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2011, même si la part significative de chiffre d'affaires qui provenait du plan « Ecole Numérique Rurale » en 2009 et 2010 va disparaître.

En section d'investissement, on retrouve depuis 2010 les achats liés au renouvellement des centres multimédia

## ANNEXE 1 – BUDGET PRINCIPAL 2011

### FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Chap.	Libellé	Exercice 2010	Proposition 2011
011	Charges à caractère général	139 372 €	150 000 €
012	Charges de personnel	612 058 €	630 000 €
042	Opérations d'ordre entre section	118 399 €	92 911 €
65	Autres charges de gestion courante	40 984 €	45 000 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	5 000 €
	<b>Total</b>	<b>910 813 €</b>	<b>922 911 €</b>

#### RECETTES

Chap.	Libellé	Exercice 2010	Proposition 2011
002	Excédent antérieur reporté	14 296 €	16 246 €
013	Atténuation de charges	161 723 €	157 500 €
042 et 043	Opérations d'ordre	76 304 €	66 951 €
70, 75 et 76	Autres produits	3 430 €	0 €
74	Dotations et participations	634 229 €	560 000 €
77	Produits exceptionnels	5 077 €	0 €
78	Reprise sur provisions	32 000 €	122 214 €
	<b>Total</b>	<b>927 059 €</b>	<b>922 911 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Chap.	Libellé	Exercice 2010	Proposition 2011
040	Opérations d'ordre entre section	76 304 €	66 951 €
20 et 21	Immobilisations corporelles	157 936 €	1 195 386 €
	<b>Total</b>	<b>234 240 €</b>	<b>1 262 337 €</b>

#### RECETTES

Chap.	Libellé	Exercice 2010	Proposition 2011
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	1 118 722 €	1 055 426 €
040	Opérations d'ordre entre section	118 399 €	92 911 €
13	Subventions d'investissement	0 €	94 000 €
10	Dotations	52 545 €	20 000 €
	<b>Total</b>	<b>1 289 766 €</b>	<b>1 262 337 €</b>

## ANNEXE 2 : BUDGET REGIE 2011

### EXPLOITATION

#### DEPENSES

Chap.	Libellé	Exercice 2010	Proposition 2011
011	Charges à caractère général	846 902 €	405 479 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	122 412 €	157 500 €
042	Opérations d'ordre entre section	0 €	8 168 €
65	Autres charges de gestion courante	15 712 €	17 000 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	1 000 €
	<b>Total</b>	<b>985 026 €</b>	<b>589 147 €</b>

#### RECETTES

Chap.	Libellé	Exercice 2010	Proposition 2011
002	Excédent antérieur reporté	1 043 €	0 €
13	Atténuations de charges	37 665 €	20 000 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	1 088 879 €	568 147 €
76	Produits financiers	57 €	1 000 €
75 et 77	Autres produits	102 €	0 €
	<b>Total</b>	<b>1 127 746 €</b>	<b>589 147 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Chap.	Libellé	Exercice 2010	Proposition 2011
001	Déficit d'investissement reporté		65 340 €
20 et 21	Immobilisations corporelles	65 340 €	121 681 €
	<b>Total</b>	<b>65 340 €</b>	<b>187 021 €</b>

#### RECETTES

Chap.	Libellé	Exercice 2010	Proposition 2011
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	142 720 €
040	Opérations d'ordre entre section	0 €	8 168 €
13	Subventions d'investissement	0 €	36 183 €
	<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>187 021 €</b>

M. PICHERAL, au nom du Bureau syndical, commente le DOB et apporte quelques précisions supplémentaires :

- les charges de personnel augmentent de 3%
- en recettes, nous portons de 20 à 25% la contribution du budget régie aux charges de personnel payées par le budget principal, du fait de l'augmentation de l'activité en services optionnels
- dotations et participations : la subvention du Conseil Général est réduite à 230 000 €, ce qui pose un sérieux problème
- l'équilibre du budget ne peut être conservé cette année encore qu'en piochant plus de 100 000 euros dans les provisions, ce qui ne sera plus possible dès 2012
- le plan ENR a engendré en 2010 de lourdes charges (deux personnes avaient été employées pour faire face au surcroît d'activité) mais aussi d'importantes recettes (le plan ENR a accru notre activité de 60%)
- aucune opération aussi importante n'est prévue cette année.

Question posée par Mme PETIT, déléguée de Peaugres : "Pourquoi ce passage de 20 à 25% dans les recettes ?"

D. PICHERAL et D. SUSZWALAK répondent que le plan ENR ne rend pas lisible l'augmentation de l'activité observée sur les autres services : il a engendré un surcroît de personnels (deux personnes en contrat aidé), mais aussi une augmentation temporaire de l'activité du Syndicat (en terme de maintenance notamment). Un technicien supplémentaire avait donc été employé pendant la même période pour "compléter" le service assistance/maintenance, et son contrat a été prolongé.

Conformément à la réglementation en vigueur, le débat d'orientations n'appelle pas de délibération de la part du Comité Syndical.

### **5- Contribution des collectivités adhérentes pour 2011**

L'augmentation des cotisations proposée par le Président est de 2%, montant arrondi au centième d'euro le plus proche.

D. SUSZWALAK explique les deux solutions qui ont été envisagées lors du dernier Bureau pour pallier le désengagement financier du Conseil général auprès du SIVU :

1- Stabiliser l'ensemble des tarifs (sauf les tarifs des logiciels de gestion communale dont toutes les collectivités n'ont pas l'usage), et augmenter régulièrement la cotisation.

2- Augmenter de façon plus massive les tarifs des services pour les collectivités qui les utilisent.

L'option 2 n'est pas celle qui a été retenue par le dernier Bureau, mais cela pourrait être rediscuté.

Mme PETIT, déléguée de la commune de Peaugres, ne trouve pas les solutions proposées adaptées à de petites Communes qui peuvent souhaiter adhérer au Syndicat, et demande s'il serait envisageable de rendre plus net le décalage entre les tarifs proposés aux collectivités adhérentes et ceux proposés aux collectivités non adhérentes.

Le Président QUINKAL répond que l'écart entre les tarifs proposés aux adhérents et ceux proposés aux non adhérents est déjà de 25%. Augmenter cet écart ouvrirait certainement davantage la porte de la concurrence.

Il est de plus à noter que l'augmentation proposée est minime, ce que D. SUSZWALAK tient à faire reconnaître. Avec une augmentation de 1,8 %, la cotisation par habitant passerait de 1,10€ à 1,12€ seulement. Elle comprend l'assistance téléphonique et la maintenance dans les écoles, qui représentent 50% du temps/agent. Et plus de quatre cent écoles sont ainsi assistées et maintenues à travers les départements concernés.

Il insiste aussi sur le fait que les tarifs eux, ne bougent quasiment pas depuis des années. Comme les recettes de la régie sont maintenant plus importantes en volume que le fruit des cotisations, cela revient à une quasi-stagnation du coût du SIVU pour les collectivités.

Cet exemple, parmi d'autres, montre bien que par rapport aux services rendus, la cotisation n'est pas élevée. Elle demeure aussi "un droit d'entrée" : peu de services sont maintenant ouverts aux communes non adhérentes.

La contribution des collectivités adhérentes pour 2011 est mise au vote pour le montant de 1,12 euros / habitants, décision adoptée à l'unanimité.

## **6- Proposition de modifications de tarifs**

Il est envisagé de mettre à jour les tarifs pour les logiciels de gestion communale, afin de les indexer de la même manière que notre partenaire COSOLUCE (entre 1 et 2 % d'augmentation selon les arrondis). Les tarifs proposés sont en **gras souligné**.

<b>LOGICIELS DE GESTION COMMUNALE</b> Prestation comprenant - L'installation des logiciels et leur paramétrage - La récupération des données grâce aux outils mis à disposition par COSOLUCE - La formation initiale des utilisateurs des collectivités - L'assistance permanente de premier niveau : dépannages par tout moyen jugé approprié : internet, téléphone, fax, déplacement sur site - Des séances de compléments de formation annuelles liées aux évolutions des logiciels.	<b>Installation, paramétrage, formation initiale</b>	<b>Maintenance annuelle</b>	<b>Réduction de la maintenance annuelle si la collectivité a souscrit un contrat de maintenance pour l'ensemble de son parc</b>
Commune de 0 à 500 habitants EPCI de moins de 10 agents	476,00 <b>(485,00)</b>	300,00 <b>(305,00)</b>	50%
Commune de 501 à 1 500 habitants EPCI de 11 à 19 agents	714,00 <b>(725,00)</b>	450,00 <b>(455,00)</b>	50%
Commune de 1 501 à 3 000 habitants EPCI de 20 à 35 agents	952,00 <b>(970,00)</b>	600,00 <b>(610,00)</b>	50%
Commune de plus de 3000 habitants EPCI de plus de 36 agents	1 190,00 <b>(1 210,00)</b>	1 200,00 <b>(1 220,00)</b>	50%

Le Comité syndical donne son accord à l'unanimité sur ces propositions.

## **7- Questions diverses et questions des délégués**

Aucune question diverse n'a été traitée.